



# CONSEIL PARTICIPATIF DE QUARTIER

N°6

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL PARTICIPATIF 6 10 JUILLET 2024

---

### Élus présents :

ERCHOUK Salem (élu référent de quartiers).

### Élus absents :

DELGADO Stéphane (élu de secteur) et MICOINE Hélène (élue de secteur).

### Membres présents :

BELLEVAL Dominique, BENARD Xavier, BLANCHARD Antoine, BOUREMA Bariza, CHEVALLIER Ebtissame, DEKKERS Bernadette, KHUNA Richard, LABADIE Hélène, OLIVERAS Christian, ORTEGA-CHEVALIER Danièle, PICQUART Marie Lourdes

### Absents excusés :

CAPDEVILLE Jeanne, DIZIERE Martin, PAYE El Hadj et VAUDRON Anne Marie.

### Absents :

CHOURROT Franck, ENARD Aimeric, GORSE Pierre, MAILLOU Michelle, MBELLA Julienne et MOHAMMED Virginie.

---

La réunion du jour regroupe deux conseils participatifs. Cette initiative a vu le jour à la suite des réunions précédentes de ces deux instances. En effet, les ateliers qui s'étaient déroulés à cette occasion ont fait apparaître une préoccupation commune sur la vie de leur quartier à savoir **les nuisances de tout ordre émanant des commerces de restauration rapide situés sur le cours de la Libération entre l'avenue du Lycée et le rond-point de l'Université.**

Afin de faire un constat partagé et de dégager des pistes débouchant sur des actions de sensibilisations et de préventions les deux conseils riverains du cours de la Libération ont été invités pour aborder le sujet. De même, les services hygiène et salubrité, prévention-sécurité et développement économique ont été également conviés pour apporter leurs éléments de connaissance du dossier.

Le tour de table confirme la superposition de plusieurs nuisances :

- Le non-respect par certains commerces des règles essentielles de salubrité. Exemple du versement d'huile de friture dans le tout à l'égout qui a bouché le réseau de tout le quartier du Lycée.
- Le comportement incivique des clients qui souillent les pas de porte des riverains ou jettent leurs déchets (repas à emporter) sur la voie publique. Il s'agit d'une constance de part et d'autre du cours de la Libération.
- La part de la vente à emporter connaît une croissance importante depuis plusieurs années, cela implique une hausse de trafic automobile et de deux roues dans le quartier. Le stationnement devient anarchique. Les trottoirs ne sont plus accessibles aux piétons.
- La présence sur place en soirée de commerces illicites.
- L'état déplorable de la voirie à certains endroits, ce qui renforce le côté négatif du site.

Il s'avère que les représentants des services de la ville se sont déjà saisis de ces problèmes, que ce soit pour l'aspect hygiène et salubrité ou tranquillité publique. Il est d'ailleurs annoncé que des opérations « combinées » associant les services de la ville ainsi que ceux de la police nationale ont été réalisés sur ce site comme ce fut le cas, par exemple, en fin d'année 2023. Il est précisé que les contrôles portent exclusivement sur les commerces et que des procédures sont en cours pour certains commerces qui doivent se mettre aux normes dans un délai précis.

À la suite d'un échange avec les conseillers, il est confirmé que les contrôles des services de la ville concernent également les enseignes (lumineuse ou non lumineuse) dont la légalité est vérifiée par un agent assermenté du service urbanisme. Sur ce point, des mises en demeure avec des astreintes financières journalières ont été également adressées aux commerces (dont précisément un mentionné par les conseillers) si les délais de mise aux normes ne sont pas respectés. Par ailleurs, les services de nettoyage de la ville interviennent quotidiennement sur la voirie et la brigade anti-incivilité patrouille chaque jour sur le site.

Pour rappel, cette brigade a pour mission de sensibiliser la population au respect du cadre de vie urbain et de sanctionner les comportements répréhensibles sur le domaine public (tag, végétaux ou mobilier empêchant le cheminement sécurisé sur trottoir, affichage sauvage). Elle participe plus particulièrement à la lutte contre les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants. Elle mène également une mission de prévention et de conseil auprès de la population pour le respect de la propreté.

Enfin, pour répondre aux questions relatives à la sécurité, il est indiqué que la police municipale patrouille quotidiennement sur le site notamment aux heures d'affluences et de fréquentation des commerces. Ces agents peuvent être sollicités tous les jours si besoin et la brigade de nuit est joignable du mardi au samedi jusqu'à 1h du matin (05.56.84.78.22.)

Sous l'angle du développement économique, il convient de signaler que c'est la liberté d'entreprendre qui prévaut (principe général à valeur constitutionnelle). Cela implique le droit de créer et d'exercer librement une activité économique dans le domaine de son choix et limite de fait l'intervention des pouvoirs publics. Or, le Plan Local de l'Urbanisme offre des dispositifs qui donne à la commune certains moyens d'agir. Il existe notamment le dispositif du linéaire de protection qui stipule que les locaux situés au rez-de-chaussée le long des voies et destinés au commerce et à l'artisanat ne peuvent pas faire l'objet d'un changement de destination, excluant également les bureaux et services. De même, le droit de préemption permet aux communes d'acheter baux commerciaux, fonds artisanaux ou fonds de commerce pour les rétrocéder à un commerçant ou un artisan. La commune n'est pas toujours informée d'un changement d'exploitant, sauf sur le tracé du linéaire de protection commerciale (cas du cours

de la Libération) où le vendeur et l'acheteur doivent faire une déclaration de cession de fonds de commerce au service urbanisme en indiquant l'activité cédée et l'activité envisagée par le repreneur. La limite étant que si c'est un commerce type restauration rapide, qui reprend un commerce type restauration rapide la ville ne peut pas s'y opposer, les activités étant les mêmes, sauf par la préemption mais cela nécessite alors un budget dédié très conséquent. Cela limite donc considérablement ses marges de manœuvre.

Comme démontré précédemment, le traitement de ces nuisances relève d'un travail collaboratif de chaque jour et de longue haleine qui mobilise plusieurs services. Après cette réunion, en plus du travail déjà entrepris, il sera proposé de lancer de nouvelles actions de sensibilisation auprès des commerçants et des clients pour tenter de réduire les nuisances.

Dans l'actualité du conseil participatif il est à mentionner le résultat du tirage au sort du représentant de cette instance au sein du **Groupe de Travail Participation Citoyenne (GTPC)**. Pour rappel cette instance est un groupe de travail spécifiquement chargé du suivi du budget participatif, mais également de tous les sujets en lien avec la participation des Talençais. La composition du Groupe de Travail Participation Citoyenne a été modifiée à la fin de l'année 2023 avec l'intégration d'un membre de chaque conseil participatif de quartier et une diminution du nombre d'élus. Le collège d'habitants est composé désormais de huit habitants soit autant de membres que le collège d'élus.

En ce qui concerne le CPQ 4, il y avait 3 candidats et c'est M. Dominique LEGA qui a été tiré au sort. M. Roger PINCEPOTCHE a été désigné suppléant par tirage au sort. Pour le CPQ 6, c'est M. Pierre GORSE le titulaire et Mme Marie-Lourdes PICQUART la suppléante.

Le service participation présente la **démarche participative Talence 2040** à l'appui du diaporama ci-joint. Les conseillers participatifs vont être amenés à s'impliquer et à mobiliser les talençais sur cette démarche participative.

Un point a également été fait sur le **budget participatif 2023** : le vote s'est terminé le 18 décembre 2023 et le dépouillement « papier » s'est déroulé le 20 décembre. L'annonce officielle des résultats sera faite par M. le Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier. Les CPQ seront informés de la réalisation des projets et associés dans la mesure du possible à cette phase.

Il est demandé des précisions sur la démarche de **requalification de la place Wilson et de la vente du bâtiment communal 1 rue Aldona**. Ce projet n'est pas situé dans le périmètre des CPQ 4 et 6 mais il les jouxte, aussi il est pertinent d'informer les conseillers des éléments du dossier. L'ensemble des documents présentés ainsi que le compte-rendu de la réunion de restitution du 14 décembre 2024, sont consultables par tous sur la plateforme de participation citoyenne : Place Wilson - Je participe Talence (talenceparticipation.fr)

Un rapide point est fait sur le début des travaux du Grand Peixotto Margaut. Le périmètre du CPQ 4 jouxtant le parc Peixotto il est indiqué que les travaux vont commencer au mois de mars. Le projet est présenté aux conseillers à partir de la page du site de la Ville en lien avec ce sujet : <https://www.talence.fr/decouvrir-talence/grands-projets/le-grand-peixotto-margaut/>.

L'ensemble de ces informations apparaissent dans le Talence Mag de janvier 2024.

Les conseillers sont informés des prochaines rencontres **Parlons Ville Parlons Vie (PVPV)** :

- Mercredi 14 février 2024 Quartier Raba - réunion au Dôme
- Mercredi 15 mai 2024 Quartier Thouars - réunion au Dôme
- Mercredi 12 juin 2024 Quartiers Le Bijou & Compostelle- réunion au CREPS

Les conseillers concernés, sont bien entendu invités à y participer.

Lors du tour de table de fin de réunion un certain nombre de points sont remontés par les conseillers :

- Des demandes de précisions sur les différents projets en cours dans le cadre de la **requalification de Thouars**. Point à traiter lors d'une prochaine réunion du CPQ 6.
- **Circulation et stationnement rue du 19 mars 62**. Quand la place du 1er mai sera aménagée ?
- Demande de **pose d'un radar pédagogique** rue Henry de Montherlant et avenue du Lycée.
- **Le portail du parc Colette**, côté rue du 19 mars n'est pas toujours ouvert.
- **Le panneau « stop » sur l'avenue Roul** au débouché de la rue du Général André n'est pas suffisamment visible d'où des risques d'accidents potentiels

Pour conclure la réunion, il est rappelé que la plateforme offre la possibilité aux conseillers de soumettre des discussions et faire émerger ainsi des sujets pour le CPQ. Le service participation est donc à leur disposition pour donner suite à leurs suggestions.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 20h30.